



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

**EXTRAIT  
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2023**

*La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-25 en ce sens que Monsieur Sébastien VASSALLO ne devait pas figurer dans la liste des présents et que Madame Marguerite CARBONI qui était présente a été omise.*

**Le vendredi 31 Mars 2023 à 18h00,  
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 24 Mars 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Maryse CASTELLANI – Marguerite CARBONI - Caroline FRANCA - Olivier GIACOMETTI - Elise FERRARI – Frédéric TRUC

**Pouvoirs :** Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Morgan MILANO à Jean-Pierre VASSALLO – Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :** Cyril LEJA - Patricia ALUNNO — Florent REYNAUD

<b>Membres du conseil syndical</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

**MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2023\_25**

**Objet : 12- 9.4–MOTION CONTRE LA FIN DE L’ALEVIAGE DANS LE LAC  
DES GRENOUILLES**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que l'association des Pêcheurs de Tende a été conviée le jeudi 13 octobre à une réunion d'échange avec le Parc National du Mercantour afin de se voir présenter l'évolution de la réglementation "alevinage" pour la période 2023-2025.

Lors de cette réunion, le Parc National du Mercantour, informait l'association de la décision d'interdire l'alevinage sur le Lac des Grenouilles et ce dès la saison 2024.

L'association et la commune de Tende contestent fermement cette décision pour plusieurs raisons et notamment :

L'activité "pêche" sur le lac des Grenouilles est historique et destinée à un public familial car la distance et la durée de marche sont assez faibles par rapport aux autres lacs de montagne. De nombreux enfants du territoire ont ainsi pu y apprendre les prémices de leur passion pour la pêche en eau douce, au cœur d'un site de montagne.

Empêcher l'alevinage sur ce site revient à arrêter l'activité pêche d'ici à deux saisons. En effet, la reproduction naturelle sur ce lac serait bien insuffisante pour assurer le renouvellement de la population face à la même pression de pêche, la volonté non dissimulée du Parc National du Mercantour étant de rendre le lac apiscicole.

Les autres lacs du secteur sont : le lac vert de Fontanalbe et les lacs Jumeaux. Or, ces deux lacs sont déjà soumis à une interdiction d'alevinage depuis plusieurs années. Cette décision engendrerait sur le moyen terme une perte d'attractivité halieutique sur toute la zone de Fontanalbe.

Il s'agit d'un coup dur de plus, après le passage de la tempête Alex, pour l'attractivité de notre territoire, et donc pour l'économie locale, à la fois pour les commerces de Casterino et plus largement sur le secteur de la Haute-Roya.

L'association et la Commune de Tende s'opposent à laisser dire que l'alevinage déjà régulé réalisé sur ce lac est la principale source de perturbation pour les espèces endémiques, la faune et la flore.

Pour l'ensemble de ces raisons, et au vu de l'absence de consensus trouvé sur la question, malgré des propositions alternatives et innovantes, comme la possibilité de prélever des truites juvéniles sur le torrent de Fontanalbe afin de les réintroduire dans le lac des grenouilles en amont, la commune de Tende s'oppose fermement à cette décision et soutient l'association des pêcheurs dans les démarches qu'elle entreprend pour faire valoir sa position et poursuivre l'ambition commune pour une pêche diversifiée, propre et de qualité sur notre territoire.

***Adoptée par le conseil municipal à l'unanimité***

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :